



Union libre ou mariage ?

Une réflexion biblique et pastorale; extrait du livre de pierre wheeler

Pierre Wheeler, membre du comité national de la FEF, animateur de la commission théologique, et auteur bien connu des lecteurs d'Info-FEF, a signé un petit ouvrage de 72 pages ainsi intitulé. Il s'agit en fait d'un travail de collaboration avec une pastorale du Nord de la France. C'est, comme le précise à juste titre la page de couverture, «une réflexion profonde, menée avec sensibilité, qui ne néglige pas le message central de la grâce, une réflexion stimulante pour les responsables d'églises et les chrétiens ordinaires». Ce livre a été édité en 1999 par la Maison de la Bible. Nous en donnons quelques extraits pratiques tirés du chapitre 5.

Introduction

Dans le chapitre 1 de cette brochure, nous avons essayé de saisir l'idéal de Dieu concernant le mariage pour la race humaine créée à son image. Au chapitre 2, nous définissons les termes utilisés dans cette étude. Dans le chapitre 3, nous évoquons des situations difficiles et parfois bizarres mentionnées dans la Bible. Le chapitre 4 parle de la manière dont l'Éternel a traité Israël, son épouse (spirituelle) légitime et de l'attitude du Seigneur Jésus envers son épouse spirituelle, l'Église. Dans ce chapitre 5, nous voulons aborder le sujet de la cohabitation telle qu'elle se pratique de nos jours.

Nous verrons combien la cohabitation peut enfanter des situations compliquées, voire inextricables, empêchant parfois l'obéissance à la parole de Dieu concernant la régularisation de la situation devant les autorités civiles. Aussi le texte relève-t-il de la théologie pastorale et non pas directement de la théologie morale. Les exemples auxquels référence est faite n'ont pas pour but de proposer une pratique ou tradition évangélique. Ils sont plutôt là pour sensibiliser le cœur d'un pasteur à des situations délicates où la grâce plutôt que la loi doit présider.

La cohabitation : terme qui en masque d'autres

Aujourd'hui, le monde croit facilement que la cohabitation est une forme nouvelle de «vie à deux». Cohabiter serait donc «moderne». Mais l'histoire nous révèle que c'est une vieille coutume. La Bible révèle que la fornication - car la cohabitation d'aujourd'hui est la fornication (voir la définition au chapitre 2) - a été hélas largement répandue. Elle a été d'ailleurs accompagnée de fruits plutôt amers pour les personnes concernées, comme la Bible le montre. Et les temps modernes de le confirmer.

Le terme «cohabiter» recouvre plus que la fornication. La bigamie ou la polygamie (les personnes mariées qui cohabitent mais qui ne sont pas divorcées sont en fait bigames), l'union libre (les jeunes gens célibataires qui optent pour une vie commune), ou le concubinage, déclaré ou non, sont tous des formes de fornication. Ces situations existent depuis la nuit des temps. La cohabitation d'aujourd'hui n'est donc nouvelle que par le fait



qu'elle a ressurgi récemment sous une nouvelle étiquette et dans un nouveau contexte. Le fait qu'est souvent considérée avec sympathie tend à justifier la pratique. [...]

Le problème aujourd'hui

Nous pensons que ce sont les circonstances particulières d'autrefois qui ont amené les personnes citées ci-dessus à cohabiter. Telle la loi du célibat pour les prêtres. Aujourd'hui, d'autres raisons jouent dont le premier peut être l'ignorance de l'enseignement biblique sur le mariage. Peut-on blâmer des gens qui «vivent ensemble» quand ils ne savent pas ce qu'enseigne la Bible ? Certaines familles, anticléricales, voient la cérémonie du mariage uniquement comme une affaire «d'argent et de la religion». Aussi sont-ils hostilement «contre». D'autres réagissent contre l'autorité de l'Etat : «notre mariage, (cohabitation s'entend) ne regarde que nous» . Le pasteur essaiera de comprendre de tels «arguments», mais rien ne doit le faire perdre de vue l'idéal de Dieu révélé dans la Parole (voir chapitre 1), et de l'annoncer.

Des couples «en cohabitation» à la recherche du Seigneur

Nos assemblées risquent de voir entrer dans leurs réunions d'églises toujours plus de jeunes et de moins jeunes qui cohabitent. Ils peuvent être tout autant que d'autres personnes «en recherche de Dieu». Parfois, un couple vit en cohabitation fidèle qui dure depuis plusieurs années. Au sein du couple, la fidélité conjugale est de rigueur. Une infidélité provoquerait même la rupture ! Les enfants issus de cette union libre portent souvent le nom de famille du père. Dans d'autres cas, il s'agit de personnes divorcées ou encore non divorcées, qui «se mettent ensemble», avec peut-être les enfants de leur(s) union(s) antérieure(s).

Tout d'abord, les responsables d'église devraient être encouragés de voir ces personnes chercher le Seigneur. Notre premier devoir est de leur annoncer l'Évangile. Cependant, par la suite, après avoir reçu le salut de Dieu - si effectivement le couple se convertit au Seigneur - nous devons tenter de l'aider à régulariser sa situation. Ce n'est pas toujours facile. Il se pourrait que l'un ou l'autre du couple, ou tous deux, ne soient pas encore divorcés. Peut-être le premier conjoint, ou la première conjointe, a-t-il, a-t-elle, complètement disparu(e) de la vie du couple qui cohabite. Tout acte de divorce serait donc très difficile à établir ou très long à obtenir. Les conseils des hommes de loi et/ou des services sociaux pourraient aider le pasteur ou responsable qui s'occupe du couple.

Si un seul partenaire se convertit à Dieu

La situation peut se compliquer encore quand seulement l'un des deux cohabitants se convertit au Seigneur. Quelle décision prendre si ce nouvel enfant de Dieu demande de passer par les eaux du baptême ? Une église évangélique peut-elle baptiser et ensuite accepter comme membre de l'église une personne qui n'est pas «en règle» avec la Parole de Dieu dans le domaine marital ? Cela serait presque impossible. Il est si clair que la Bible prescrit le mariage et proscrit toute relation sexuelle en dehors du mariage. Or, la cohabitation, même vécue dans la fidélité, n'est pas le mariage. Elle n'est pas réglementée en tant que telle par le droit. Rester en union libre (ou en concubinage) n'est



donc pas un bon témoignage vis-à-vis des jeunes dans l'église ni pour ceux qui sont «du dehors». Pour les autorités civiles de la commune où les personnes demeurent non plus.

La séparation n'est pas toujours la solution

Généralement, les cohabitants qui se convertissent à Jésus-Christ comprennent rapidement que la Parole leur demande de régulariser leur situation. Et, puisque le Seigneur précise que les fiancés soient mariés avant de vivre ensemble, ceux qui cohabitent se séparent souvent jusqu'à leur mariage. Cette séparation et l'obéissance à la Parole sont l'un des «fruits dignes de la repentance».

Cependant, nous devons aussi nous rappeler que certaines situations sont extrêmement délicates. Beaucoup de cas de figures peuvent se présenter : enfants nés de cette union (la séparation des parents, même provisoirement, pourrait engendrer de réels problèmes) ; dépendance financière de l'un des partenaires de l'autre (on ne peut donc pas envisager le «renvoi» de celui ou de celle qui dépend de l'autre) ; un seul partenaire se convertit au Seigneur (mais l'autre veut continuer la vie commune) ; etc. Pour des cas semblables, il n'existe pas de solution immédiate et facile. Et l'acceptation de l'Évangile par un seul des cohabitants - si le couple ne s'entend pas trop bien - ne devrait pas nécessairement servir de prétexte à une rupture.

La mission première d'un évangéliste ou d'un pasteur

Tous ces problèmes sont d'autant plus délicats que la première mission des chrétiens évangéliques est d'annoncer la grâce et l'amour de Dieu à tous. Ne pas traiter avec sensibilité et compréhension les problèmes engendrés par la cohabitation, pourrait même devenir une pierre d'achoppement pour le couple, et pour la société et les autorités qui voient et qui observent. Les encouragements dans les Écritures où il est question d'user de douceur sont nombreux, (par exemple 2 Corinthiens 10 : 1).

Tout responsable d'église doit réclamer constamment de la part du Seigneur la sagesse d'en haut - celle de Jacques 3:13-18 - afin d'agir pour le bien des personnes en cohabitation. Le but final est de faire d'elles des disciples de Jésus-Christ. Les couples en cohabitation que le Seigneur cherche à sauver et qu'Il nous confie en quelque sorte, sont de précieuses âmes. En devenant disciples du Seigneur, ils découvrent Jésus-Christ, le pardon de leurs péchés, la vie en Lui, ainsi qu'une vie conjugale «en règle», stable, sécurisante, épanouie et heureuse.

Pierre Wheeler